



BROCANTE du 29 août 2021



Organisée par
Association Familiale et Tennis de Table

Vous souhaitez tenir un stand à la brocante 2021 d'Hériménil ?

Cette année, la brocante se tiendra **avenue du Stade et rue des Hortensias**.

Les inscriptions se feront auprès de :

Monsieur Philippe CARBILLET
15 rue des Hortensias
54300 Hériménil
Tél. : 06.14.32.98.74

En complétant et signant le bulletin d'inscription en annexe, accompagné impérativement d'une copie de votre pièce d'identité et de votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Familles Rurales. Le tout est à déposer avant le 21 août 2021.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules sur les emplacements réservés à la brocante est autorisé uniquement à côté du stand. Prévoir votre métrage en conséquence.

Les règles sanitaires liées au Covid19 en vigueur ce jour devront être respectées.

En fin de brocante, les exposants devront impérativement récupérer leurs déchets.

Les tarifs sont les suivants :

- ✓ Habitants Hériménil : 5 € les 5 premiers mètres
2 € le mètre supplémentaire
- ✓ Extérieurs : 10 € les 5 premiers mètres
2 € le mètre supplémentaire

Brocante d'Hériménil du 29 août 2021

Organisée par Familles Rurales en partenariat avec le Tennis de Table

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Nombre de mètres à réserver : _____

Montant dû _____ Paiement en espèces ou chèque ⁽¹⁾

Nature des objets vendus (la vente des boissons et restauration sur place est réservée aux associations) : _____

Je soussigné(e), participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur :

- ✓ N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ⁽¹⁾
- ✓ Avoir participé à une seule autre vente de même nature dans l'année, à _____ le ____/____/2021. ⁽¹⁾

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Je m'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur au 29/08/2021.

A

Le

Signature

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

*Joindre la photocopie d'une pièce d'identité ainsi que votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Familles Rurales.
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.*